

M. Claude Vetterli
Chef de la Division de l'enseignement
gymnasial et professionnel
Rue St-Martin 24
CH-1014 Lausanne

Lausanne, le 30 septembre 2015

Réponse à la consultation sur la grille de la Formation initiale en école de commerce (FIEc+) avec maturité professionnelle «Économie et services, type économie»

Le SSP-Enseignement remercie la DGEP de le consulter sur l'objet susmentionné et lui expose ci-dessous sa position.

Non-entrée en matière

Motivations

La formation dans nos gymnases est une formation de type généraliste et humaniste, visant à faire acquérir aux élèves une autonomie dans l'apprentissage, à leur transmettre des connaissances leur permettant de développer leur esprit critique et leur créativité, ainsi qu'à former des citoyennes et citoyens.

Cette formation délivre soit un titre de maturité soit un certificat de culture générale. Or, la formation de type professionnalisante imposée dans les Écoles de commerce (FIEc+) propose une approche très différente, délivrant un CFC; elle ne correspond pas à la mission assignée au gymnase. En effet, cette approche implique un certain nombre d'éléments qui rendent cette voie incompatible avec celles précitées.

En effet, la formation en École de commerce impose de manière souvent précise, par son plan d'études, de nombreux contenus d'enseignement. Ce type d'enseignement implique ainsi une standardisation, un formatage des contenus et appelle donc, nous n'en doutons pas, à brève échéance, une standardisation des épreuves. Cette volonté d'imposer des standards, d'exercer une régulation et un contrôle sur les apprentissages se traduit par ailleurs, par des plans d'études inapplicables dont les objectifs sont totalement inadaptés au cadre rigide imposé. Or, nous estimons que le cadre de la formation gymnasiale doit garder comme particularité indispensable une formation favorisant la diversité des professionnel-le-s de l'enseignement dans leurs approches et dans leurs méthodes, afin d'encourager, de favoriser et de rendre possible l'élaboration ainsi que la définition d'un

contenu. L'École de commerce sous sa forme actuelle n'est donc pas adaptée au cadre gymnasial.

De plus, la formation imposée abruptement aux enseignant-e-s souhaitant continuer à enseigner dans les Écoles de commerce ne permet pas de garantir des conditions de formation acceptables. Parce que le département considère que cette formation n'est pas complémentaire, mais initiale, il refuse d'octroyer aux collègues qui pourraient être disposé-e-s à s'engager dans cette voie une décharge, nécessaire à une conciliation au minimum satisfaisante des tâches liées à la profession, celles de la formation et celles de la vie privée.

Enfin, la cohabitation de types de formation dont le cadre, le contenu et les objectifs divergent tant, aboutira à la création de deux catégories d'enseignant-e-s dont le profil de formation et les compétences différeront nettement, l'une étant plus reconnue que l'autre. Nous refusons catégoriquement cette idée.

Le statut horaire des enseignant-e-s dans les gymnases – donc leur salaire - est par là même directement menacé: en effet, celui-ci est défini par la Loi sur l'enseignement supérieur (LESS), alors que celui des collègues des écoles professionnelles est régi par le Règlement d'application de la Loi sur la formation professionnelle (RLVLFPr). Non seulement nous nous opposons aux distinctions faites entre les collègues dans ces différentes écoles et, de plus, nous combattons avec détermination toute tentative de s'attaquer aux acquis des enseignant-e-s dans les gymnases.

Au vu de ce qui précède, le SSP-Enseignement refuse d'entrer en matière sur la consultation de la grille de l'École de commerce, considérant que cette dernière n'a, sous sa forme actuelle, pas sa place au gymnase.

Pour le SSP-Enseignement

Cora Antonioli
(présidente)

Raphael Ramuz
(secrétaire)

A blue ink signature of Cora Antonioli, written in a cursive style, positioned below her name and title.A blue ink signature of Raphael Ramuz, written in a cursive style, positioned below his name and title.